



MSA POITOU

PROCES VERBAL

**ASSEMBLEE GENERALE
2025**



L'essentiel & plus encore

SOMMAIRE



1^{ère} partie : Assemblée Générale Ordinaire

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE PAR LE PRESIDENT	3
2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2024.....	3
3. APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DE L'ANNEE 2024	4
4. PRESENTATION ET VOTE DES RESOLUTIONS FINANCIERES	4
5. RAPPORT MORAL DU PRESIDENT	5
6. TEMPS D'EXPRESSION DES CANDIDATS	5-6-7

2^{ème} partie : Assemblée Générale Elective

7. ORGANISATION DES VOTES	7
8. VOTE DES DELEGUES	7
9. PROCLAMATION DES RESULTATS.....	7-8

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA MSA POITOU 2025

L'Assemblée Générale Ordinaire de la MSA POITOU s'est déroulée le mardi 8 juillet 2025 à partir de 10 h, au CREPS de Boivre à VOUNEUIL SOUS BIARD (86).

1ERE PARTIE : ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Monsieur GAUTIER, président de la CMSA Poitou ouvre la séance à 10h. Il remercie l'ensemble des délégués présents.

Sont présents à ses côtés :

- Catherine AUGRAND, première Vice-Présidente,
- Pierre PIGEON, Directeur Général de la MSA POITOU,

Le quorum doit être de 67 délégués présents. Le nombre de présents est de 143 délégués.

Le quorum est donc atteint, l'Assemblée Générale peut se dérouler valablement.

Monsieur GAUTIER informe que l'Assemblée Générale s'articulera autour de deux parties :

1^{ère} partie : partie statutaire avec l'approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 30 avril 2024, le rapport d'activité 2024, la présentation des résolutions financières, le rapport moral du Président, suivi de l'Assemblée Générale Elective.

2^{ème} partie : Election du Conseil d'administration et proclamation des résultats

Monsieur GAUTIER désigne Pierre PIGEON, Directeur Général, comme Secrétaire de séance et informe de la présence des trois assesseurs.

- 1^{er} collège : Philippe JOANNY – Réseau des élus de Loudun
- 2^{ème} collège : Christiane PIERRE-EUGENE – Réseau des élus de Poitiers
- 3^{ème} collège : Gérard CHABAUTY – Réseau des élus de Parthenay

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2024

Le Président rappelle que ce procès-verbal était consultable sur le Site Internet de la MSA POITOU.

Résultat des votes :

Pour : 112

Contre : 0

Abstention : 31

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale 2024 est approuvé.

3. APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DE L'ANNEE 2024

Le rapport d'activité 2024 est présenté sous forme de vidéo et la plaquette a été remise à l'entrée lors de l'émargement.

Le Président passe à l'approbation du procès-verbal.

Résultat des votes :

Pour : 143

Contre : 0

Abstentions : 0

Le rapport d'activité 2024 de la MSA POITOU est approuvé à l'unanimité.

4. PRESENTATION ET VOTE DES RESOLUTIONS FINANCIERES

Monsieur PIGEON présente les résolutions financières :

PREMIERE RESOLUTION : Constatation des résultats

L'Assemblée Générale constate que le résultat de l'exercice 2024 s'élève à :

- Fonds National de Gestion Administrative (FNGA) : 0 €
- Fonds National d'Action Sanitaire et Sociale (FNASS): 0 €

Depuis le 1er janvier 2014, les MSA fonctionnent au coût net de gestion.

- Fonds National de Prévention des Risques Professionnels (FNPR) :
Résultat de la Santé et Sécurité au Travail : - 5 153,05 €

Résultat des votes :

Pour : 143

Contre : 0

Abstentions : 0

DEUXIEME RESOLUTION : Affectation du résultat

Conformément à l'article D.723-231 du Code Rural, les résultats déficitaires constatés pour la médecine du travail sont apurés par imputation sur la réserve du service de santé au travail.

Cette réserve est limitée à 50 % des dépenses annuelles faites au cours du dernier exercice au titre de la Santé Sécurité au Travail.

Il convient donc d'ajuster les postes de réserves de la façon suivante :

- Affectation du résultat de – 5 153,03 € à la réserve.

Après prise en compte des opérations d'affectation, le montant des capitaux propres s'élève alors à :

Montant de la réserve de santé au travail: 933 427,32 €

Montant du report à nouveau: 0 €

Résultat des votes :

Pour : 143

Contre : 0

Abstentions : 0

Les deux résolutions financières sont adoptées à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

5. RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

Discours joint en annexe 1.

Le Président clôt l'assemblée générale ordinaire et ouvre l'assemblée générale élective à 10 h 45.

2EME PARTIE : ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

6. TEMPS D'EXPRESSION DES CANDIDATS

Le Président invite chaque candidat ou organisation syndicale à s'exprimer s'ils le souhaitent.

Raymond BRUN – CGT- 2ème collège

*Mesdames et Messieurs, Mesdames et Messieurs les délégué(e)s,
Aujourd'hui, nous arrivons à la fin d'un processus électoral qui dure, avec les temps préparatoires, depuis près d'un an déjà.*

Sans aucun doute, l'aboutissement de ce scrutin, a nécessité la mobilisation de tous, chacun à son niveau, dans le respect de ses responsabilités et engagements.

Cette énergie considérable dépensée, à faire vivre démocratiquement notre régime de protection sociale n'est pas le fruit du hasard, mais bien la récompense de maints efforts au travers des dizaines et dizaines d'heures à échanger, à essayer de convaincre, à envoyer des e-mails, des courriers, des relances, des re, relances..., et bien entendu des centaines de kilomètres parcourus à sillonner nos territoires à la recherche de candidates et candidats délégué(e)s pour nos syndicats respectifs.

Oui ! Nous pouvons être fiers de nos résultats !

Maintenant, l'heure est venue de procéder à l'élection des 27 membres du CA de la MSA POITOU pour les 5 années à venir.

Pour mémoire, la composition des Conseils d'Administration de nos MSA doit être réalisée dans le respect du cadre législatif dicté par le code rural, en quelque sorte la résultante des volontés politiques d'une époque qui nous semble aujourd'hui un peu trop figée dans le temps.

A ce stade, nous pouvons poser quelques pistes de réflexions.

Comme vous le savez, la composition de nos CA est déterminée à partir du nombre de candidat(e)s délégué(e)s élus par collège. A ce titre d'après les résultats obtenus nous avons :

Pour le collège 1, 1 élu pour 219 électeurs,

Pour le collège 2, 1 élu pour 279 électeurs,

Pour le collège 3, 1 élu pour 40 électeurs.

Pourquoi ce déséquilibre ?

Au nom de quoi la composition de nos CA ne serait pas proportionnée au corps électoral ?

Sans remettre en question le travail réalisé par nos UDAF auprès de notre population, pourquoi avons-nous la désignation d'un de ses membres pour chacun de nos départements respectifs ?

Pourquoi un membre de l'UDAF ? Et non pas d'autres membres reconnus dans des associations qui oeuvrent chaque jour auprès des plus fragiles ? Comme par exemple la présence dans nos CA d'un membre de Solidarité Paysans, d'un médecin référent de la santé au travail, un membre de nos 2 chambres d'agriculture et peut être d'autres intervenant encore.

Pour les collèges 1 et 3, au nom de quoi la composition de nos CA ne serait pas proportionnée au nombre de délégués élus, dans le respect des suffrages obtenus pour chaque entité syndicale ?

Au nom de quoi la composition de nos CA ne serait pas proportionnée à la part contributive de chaque collège dans le financement de notre régime de protection sociale ?

A ce titre, il est utile de rappeler que la part de contribution des employeurs dans le financement du régime général est passée de 70% en 1981 à 28 % aujourd'hui.

Comme ailleurs malheureusement, ce mode de gouvernance de notre régime agricole démontre bien que la MSA n'a pas échappée à cette lutte des classes. Ces volontés politiques successives qui mettent à mal notre sécurité sociale, ces fossoyeurs de la sécu, de nos MSA.

Comment pouvons-nous accepter plus longtemps ces politiques libérales qui assèchent nos ressources avec des montants d'exonérations de cotisations sociales et dispositifs divers toujours plus élevés, soit selon les chiffres donnés par la cour des comptes 77 milliards d'euros en 2024.

Dans nos CA, comment pouvons-nous accepter les baisses successives des effectifs et des moyens de nos caisses MSA avec la suppression d'environ 4 000 postes en 15 ans ?

Et la réduction de 5 % par an des budgets de fonctionnement de nos MSA.

Au contraire des mandats précédents malheureusement, tout au mieux à de très rares exceptions, les administrateurs et administratrices MSA ne voudraient pas être les seuls dans ce CA à défendre la volonté affichée, du conseil national de la résistance dont on va fêter cette année, plus précisément en octobre prochain les 80 ans.

Ce conseil national de la résistance et cette volonté initiale qui repose sur ses principes fondateurs :

Une Sécurité Sociale intégrale à 100%, pour toutes et tous en les accompagnant durant les aléas de la vie,

Avec un enjeu de répartition au travers d'un salaire socialisé, et non de l'impôt et une soi-disant TVA sociale, un salaire socialisé qui repose sur la cotisation sociale, sans détour, sans artifices, sans exonérations, selon le principe du « cotiser selon ses moyens et recevoir selon ses besoins ».

Oui ! Vous pouvez compter, sur les propositions de notre syndicat, sur l'engagement sans faille de nos administrateurs et administratrices MSA CGT pour que perdure nos MSA.

Mesdames et Messieurs merci pour votre attention.

Catherine AUGRAND – 2^{ème} collège - CFDT

Dans notre caisse de MSA Poitou, lors des élections du mois de mai dernier, 108 délégués ont été élus dont 60 sur les listes CFDT. Avec 55.56% de suffrages exprimés, notre organisation s'affirme plus que jamais comme la première organisation syndicale de salariés au sein de la MSA.

Les électeurs ont fait le choix du **respect**, de la **reconnaissance** et de la **solidarité**.

J'en profite pour remercier l'ensemble des délégués CFDT de la précédente mandature qui se sont fortement mobilisés afin d'accompagner tous les affiliés, salariés actifs ou retraités et exploitants et bienvenue aux nouveaux élus.

Cette assemblée élective marque une nouvelle étape.

Nous l'aborderons avec **détermination** et **autonomie**.

L'objectif est clair : transformer l'élan des urnes en **responsabilité de gouvernance**.

Pour ce nouveau mandat, au cours duquel la **Convention d'Objectifs de Gestion** va se négocier avec les ministères de tutelle, notre régime de sécurité sociale ne pourra pas se passer de la voix des salariés et en particulier de celle de la CFDT.

L'avenir de la MSA passera par un travail de terrain, nourri par le dialogue et la communication.

Dans ce monde instable et contraint, ce n'est qu'ensemble, agriculteurs, salariés, citoyens, élus et acteurs économiques que nous pourrions démontrer que notre régime est bien celui qui est le mieux adapté à nos territoires ruraux.

C'est pourquoi, les élus CFDT agiront sur le terrain et participeront à la mise en œuvre d'une protection sociale au service de nos populations rurales.

Nos valeurs communes nous porteront :

Démocratie, Solidarité, Proximité et Responsabilité.

Et n'oublions pas :

La santé c'est essentiel

Les familles c'est primordial

La retraite c'est un droit

Les territoires c'est vital

Augustin DECOULARE – 1er collège - CR

Liste « 100% agriculteurs »

(Présentation personnelle) : Augustin de Coularé, Vice-président de la CR86, agriculteur à Ligugé. Eleveur...

Je représente aujourd'hui la liste de la Coordination Rurale de la Vienne et les valeurs que défend notre syndicat.

La Coordination rurale est aujourd'hui le premier syndicat agricole du département de la Vienne, de la Région Nouvelle Aquitaine, et aujourd'hui notre syndicat est heureux d'avoir été largement plébiscité dans de nombreux cantons de la Vienne.

C'est donc avec le soutien de nos adhérents mais surtout de l'ensemble des agriculteurs que nous sommes investi dans cette élection afin d'être toujours au plus près des agriculteurs et des institutions qui les représentent.

Présentation des colistiers :

Jean-Loup Vallée : éleveur bovin viande à Chaunay

Julien Angoumois : maraîcher à Ouzilly

Nos représentants MSA sont présents sur tout le territoire, ils connaissent les mêmes contraintes que vous.

Nos élus sont à l'écoute des agriculteurs pour vous aider à vous mettre en relation avec les bons interlocuteurs. Ils sont le trait d'union entre nous et la MSA.

Nous souhaitons plus que jamais apporter de l'humain avec les usagers, les agriculteurs et les collaborateurs de la MSA. Le dialogue est entièrement à reconstruire et nous sommes prêts aujourd'hui pour ce travail.

La CR86 a clairement démontré ces dernières années qu'elle est capable de gérer au mieux les partenaires agricoles comme elle le fait depuis plus de 6 ans avec la Chambre d'agriculture de la Vienne.

Pour ces raisons, je remercie ceux qui nous ont soutenu, continuent de nous soutenir et nous soutiendront dans cette élection.

Merci

Jean-Michel MONNEAU

« Je suis administrateur du 3^{ème} Collège sous l'étiquette FNSEA.

La FNSEA est le seul syndicat représentant les employeurs de mains d'œuvre reconnu et capable de justifier d'un nombre suffisant d'adhérents. Nous continuerons, à ce titre, à travailler sur ce collège pour accompagner les entreprises sur le volet de la prévention et faire en sorte que les conditions de travail s'améliorent. Je tiens à rappeler que nous avons fait un carton plein sur les Deux-Sèvres, nous continuerons donc à œuvrer dans ce sens-là pour améliorer les choses au sein des entreprises. »

Vincent MORISSET

« Je représente le Collège 1 et je suis administrateur sur ce mandat. Je vous présente la liste nommée MSA POITOU qui est portée par la FNSEA de la Vienne et les JA. Je suis très fier du travail que mes parents et grands-parents ont accompli. Nous allons continuer de défendre le régime et nous verrons ce qu'il se passera avec la prochaine COG. Aujourd'hui malheureusement nous sommes les seuls représentants de la ruralité, il est donc important de faire remonter nos voix, nos souhaits. Nous restons bien entendu au plus près de nos adhérents, de les défendre et les soutenir et les orienter au mieux. Nous avons une liste avec 2 anciens, moi et Jacques BORDIER ainsi que 2 nouveaux. Nous avons grand espoir de renouveler le conseil d'administration avec des personnes motivés. »

Philippe MOINARD

« Je suis administrateur sortant. Je vous félicite parce que à la MSA il y a le temps des élections et après l'intérêt de la MSA c'est que dans les territoires nous travaillons ensemble peu importe de la liste que nous venons. Il y a 40 ans que je suis administrateur. Nous avons toujours œuvré pour nos ressortissants. Nous sommes toujours là aujourd'hui car nos élus, nos adhérents tiennent à leur MSA. Sur nos territoires, si la MSA n'existait plus, nous serions moins présents et nos ressortissants seraient moins à l'aise avec le régime général. Nous avons toujours réussi à trouver des solutions. Je vous soutiendrai et je participerai aux AG et à la vie locale. Je vous souhaite 5 belles années de mandat. »

7. ORGANISATION DES VOTES

Monsieur GAUTIER rappelle que les pouvoirs doivent être accompagnés d'une pièce d'identité valide du mandant.

Monsieur GAUTIER annonce la constitution des bureaux de vote par collège et par département. Ils sont composés d'un Président (administrateur sortant), d'un assesseur (un délégué) et d'un personnel administratif.

Deux-Sèvres

Bureau de Vote n° 1 - 1^{er} Collège – Salle de Classe 10

Président : Gérard GAUTHIER

1^{er} assesseur : Jean HAY

Personnel administratif MSA : Patricia SORIN

Bureau de Vote n° 3 - 2^{ème} Collège – Salle de Classe 11

Président : Gérard SARDET

1^{er} assesseur : Alexandre BRUNET

Personnel administratif MSA : Benoit DUPRIEZ

Bureau de Vote n° 5 - 3^{ème} Collège – Salle de Classe 12

Président : Elisabeth MOREAU-BERCIER

1^{er} assesseur : Sylviane LANDEAU

Personnel administratif MSA : Sandie MINEAU

Vienne

Bureau de Vote n° 2 - 1^{er} Collège – Salle de Classe 10

Président : Eric BLOT

1^{er} assesseur : Jean-Yves GOYER

Personnel administratif MSA : Cyril ROCHE

Bureau de Vote n° 4 - 2^{ème} Collège – Salle de Classe 11

Président : Catherine FREJOUX

1^{er} assesseur : Jean-Michel GOULARD

Personnel administratif MSA : Pauline VIGNAULT

Bureau de Vote n° 6 - 3^{ème} Collège – Salle de Classe 12

Président : Laurent GROLLEAU

1^{er} assesseur : Sylvie PERRAULT-RICHARD

Personnel administratif MSA : Olivier LUCIANI

Dans chaque salle de vote, les noms des candidats sont affichés.

Consignes pour le vote du 1^{er} Collège

Vous devez élire au maximum :

- 5 candidats pour les Deux-Sèvres
- 4 candidats pour la Vienne
- Vous pouvez panacher les listes et les candidatures individuelles
- Vous devez rayer les noms des personnes non retenues
- Votre vote ne sera validé que si le nombre de candidats retenus est inférieur ou égal au nombre de sièges à pourvoir

Consignes pour le vote du 2^{ème} Collège

Vous devez choisir une liste sans rayer de nom

Consignes pour le vote du 3^{ème} Collège

Vous devez élire au maximum :

- 3 candidats pour les Deux-Sèvres
- 3 candidats pour la Vienne
- Vous pouvez panacher les listes et les candidatures individuelles
- Vous devez rayer les noms des personnes non retenues
- Votre vote ne sera validé que si le nombre de candidats retenus est inférieur ou égal au nombre de sièges à pourvoir

La proclamation des résultats se fera dans cette même salle par le doyen d'âge, une fois le dépouillement effectué, après le déjeuner et que des présentations seront faites par les Agents de Direction sur les missions du Conseil d'Administration et le rôle des commissions qui en émanent.

8. VOTE DES DELEGUES

Suspension de séance pour le vote des délégués par collège.

La majorité absolue n'ayant pas été obtenue au 1^{er} tour pour le Collège 1 de la Vienne, il est procédé à un second tour à la majorité relative.

L'ensemble des candidats du premier collège de la Vienne ont été réunis avant le second tour, pour d'une part les informer du résultat du premier tour, des règles de majorité relative au second tour – et d'éviction en cas d'égalité (plus âgé des candidats est retenu) - et de la possibilité pour chacun de se désister ou maintenir sa candidature.

L'ensemble des candidats étant présents, ils ont confirmé leur candidature.

Le dépouillement des premiers et troisième collège sont réalisés sous la supervision des agents de direction et cadres de la MSA.

Le second tour de vote pour le premier collège de la Vienne est fait sous la supervision d'un représentant de la Coordination Rurale et un représentant des JA 86.

9. PROCLAMATION DES RESULTATS

Le doyen d'âge, Monsieur LENNE Claude, annonce les résultats (ci-joint les PV de dépouillement) :

Sont élus au Conseil d'administration :

1er Collège :

- AUDE Jean-Luc
- BORDIER Jacques
- DE COULARE-DELAFONTAINE Augustin
- GAUFICHON Catherine
- GAUTIER Jean-Marie
- GUINUT Hélène
- MORISSET Vincent
- REAUD Daniel
- VALLEE Jean-Loup

2ème Collège :

- AUGRAND Catherine - CFDT
- AUGRY Annick - CFE-CGC
- BAUDOUIN Christophe - CFDT
- BOUCHER Philippe - CFDT
- CARVALHO DA SILVA Marie-Isabelle - CGT
- DEHALLE-PETIT Chantal - CFDT
- GANNE Dominique - CFDT
- GOYER Jean-Yves - CGT
- GRIGOLETTO Philippe - CFDT
- POIRAUD Jean-François - CFDT
- RENAUD Laurent - CGT
- TURPAULT Isabelle - CGT

3ème Collège :

- GAEC de la Foucherie représentée par PROUST Isabelle
- FNSEA 79 représentée par MONNEAU Jean-Michel
- SAS Moinet et Fils représentée par MOINET Denis
- FNSEA 86 représentée par BIGOT Emmanuel
- SARL Eric Retailleau représentée par RETAILLEAU Sylvie
- EARL des Puits représentée par LAMBERT Fabrice

UDAF :

- GRATIOT Jean-Philippe - 79
- MARTINEAU Christian - 86

Le Président remercie tous les délégués présents à cette assemblée et félicite les nouveaux administrateurs.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur GAUTIER, clôt l'Assemblée Générale à 15 h 00.

Le Secrétaire de séance,



Pierre PIGEON

Le Président,



Jean-Marie GAUTIER